

Questions orales

Il me semble donc bien évident et bien clair qu'il s'agit réellement d'un budget de reprise. Ce n'est pas la potion magique que le Nouveau parti démocratique voudrait proposer au public canadien. C'est un budget raisonnable qui demande la collaboration de tous les agents économiques du Canada, c'est-à-dire des syndicats, des employeurs, des provinces et du gouvernement fédéral. J'aimerais bien pouvoir dire que nous aurons aussi la collaboration des partis de l'opposition, mais je serais assurément naïf de croire une telle chose.

• (1430)

M. Broadbent: Madame le Président, les larmes de crocodile du ministre sont très émouvantes. Je voudrais bien qu'il se préoccupe autant des chômeurs.

ON DEMANDE UNE STRATÉGIE INDUSTRIELLE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, étant donné que selon les propres documents du ministre, le nombre d'emplois en 1983 sera inférieur en moyenne à celui de 1982 et que l'effectif des chômeurs s'accroîtra en moyenne de 200,000 personnes en 1983 par rapport à 1982, le ministre peut-il nous dire pourquoi il n'a pas entrepris d'élaborer à long terme tout au moins, puisqu'il n'a pas réussi à le faire à court terme, la stratégie industrielle dont il parle parfois, au lieu de jeter un peu d'argent ici et là en espérant que ce faisant, il finira par créer de l'emploi? Pourquoi le ministre n'a-t-il pas présenté à la Chambre des communes et au grand public canadien une politique industrielle globale intégrée qui aurait donné aux Canadiens de vraies raisons d'espérer pour l'avenir?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, le budget que nous avons présenté renferme des propositions à la fois à court et à moyen termes. Il propose un certain nombre d'initiatives qui contribueront à renforcer l'économie canadienne, à la rendre plus compétitive, tout en permettant aux travailleurs et aux gestionnaires canadiens de vaincre la concurrence. C'est un objectif que nous poursuivons. Si nous pouvons relancer l'activité des entreprises, les chômeurs pourront retrouver leur emploi et nous pourrions stimuler l'embauche pour les Canadiens. Voilà ce qui nous tient à cœur.

Des voix: Bravo!

[Français]

L'EMPLOI—ON DEMANDE CE QUE LE GOUVERNEMENT A PRÉVU POUR 1983

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, ma question s'adresse également au ministre des Finances. J'aimerais bien que ce dernier essaie de nous éclairer sur la partie ayant trait à 1983. Il est clair que, compte tenu du fait que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration qui annonçait récemment la création de 29,000 emplois temporaires, cette mesure était évidemment «déséquilibrée» par la perte de 47,000 emplois permanents. Le ministre des Finances dit qu'il va investir cette année 1 milliard 500 millions de dollars, mais que finalement en 1983, cela semble très clair dans son document, le nombre d'emplois sera moindre. Alors est-ce que le ministre pourrait au moins reconnaître, au nom de son honnêteté, qu'en 1983 nous maintiendrons encore un taux de chômage qui frisera les deux millions malgré ces investissements d'un milliard 500 millions?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, les chiffres que j'ai rendus publics hier étaient très précis à ce point de vue-là. J'ai indiqué que la moyenne du taux de chômage pour 1983 sera d'environ 12.4 p. 100. Si mon honorable ami se donne la peine de vérifier, 12.4 p. 100 représentent environ, je crois, un million et demi de chômeurs, ce qui est un nombre très élevé en effet. Ce que je peux aussi lui dire, par exemple, c'est que grâce aux mesures que nous avons annoncées hier soir, nous allons pouvoir réduire graduellement le chômage à travers tout le Canada en 1983 et en 1984. Je peux lui dire qu'il y aura moins de chômeurs dans ce pays en décembre 1983 qu'il y en a actuellement ou qu'il y en avait en janvier 1983, et qu'il y en aura moins à la fin de 1984 qu'à la fin de 1983 ou à la fin de 1982. Nous allons continuellement progresser dans notre lutte au chômage. Mais je pense qu'il serait irresponsable de prétendre qu'on peut faire disparaître cette grande tragédie que nous connaissons tous, qui est celle du chômage chez les jeunes et chez les adultes. Le Budget a voulu s'adresser à cette question d'une façon intégrée essayant de récupérer, d'encourager le plus possible l'entreprise privée à jouer sa pleine part dans la reprise économique, et c'est ce que nous visons à faire, et en plus nous avons alloué la moitié des sommes prévues dans ce budget pour venir en aide directement aux gens en chômage par la création d'emplois directs grâce aux programmes gouvernementaux. Je pense que c'est un équilibre qui est assez sage, et l'ensemble des commentaires que j'ai entendus depuis hier soir indiquent que le public canadien appuie les mesures proposées dans le Budget.

M. La Salle: Madame le Président, je désire poser une question supplémentaire. Je voudrais bien faire confiance au ministre des Finances lorsqu'il dit qu'il va réduire le chômage, mais il sait parfaitement bien que c'est une chanson que nous entendons depuis quatre ou cinq ans, et qu'il y a eu trois budgets au moins qui nous faisaient les mêmes promesses et on connaît les résultats. Le ministre pourrait-il confirmer, pour la gouverne des citoyens, que ses prévisions budgétaires 1984-1985, en plus de maintenir un taux élevé de chômage, selon le document qui a été déposé, obligeront les contribuables à payer deux milliards de dollars de plus en taxes ou en impôt et que les sociétés seront allégées de 815 millions de dollars? Dans ses projections, est-ce qu'il trouve juste et équitable d'imposer le double aux contribuables qui ont déjà des difficultés à payer leurs taxes au gouvernement?

M. Lalonde: Madame le Président, les mesures fiscales ont été annoncées hier soir. En effet, à partir d'octobre 1984, il y aura une taxe de 1 p. 100 imposée aux manufacturiers, et nous continuons ensuite l'application de la taxe de propriété canadienne sur le pétrole qui est en vigueur à l'heure actuelle. J'ai dit, cependant, qu'on ne faisait que la continuer. Elle n'augmentera pas et la continuation de cette taxe va représenter tout près d'un milliard de dollars de revenus additionnels pour le gouvernement, mais elle n'est pas augmentée, elle n'est pas ajoutée si l'on veut, ce n'est pas une taxe additionnelle. La principale taxe additionnelle est celle résultant durant six mois en 1984-1985 du 1 p. 100 ajouté à la taxe imposée au manufacturier. L'autre taxe est une taxe qui réduit les exemptions en faveur des personnes les plus riches au Canada en 1984-1985, et cela fait partie de l'objectif de demander aux gens plus à l'aise de venir en aide aux gens dans le besoin et aux